



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**



**Section Côte d'Or/Saône et Loire
Secrétariat Territorial**

Correspondance: SNPES PJJ FSU 21/71 1 avenue de Verdun
71100 CHALON SUR SAONE

Compte-rendu de l'audience syndicale de rentrée 21-71 du 17 août 2015

Le SNPES-PJJ/FSU a demandé à rencontrer rapidement la Direction Territoriale pour une audience de rentrée, compte-tenu d'une actualité chargée.

Étaient présents

pour l'administration: Mme MARTIN DT, M. DEQUINCEY Conseiller Technique et Mme BEN-CHEIKH
pour la section 21/71 du SNPES-PJJ/FSU: Laurent TISSIER Secrétaire Territorial, Virginie RENOULD et Philippe AYMARD, membres du CTT 21/71.

Nous avons abordé avec l'administration les points suivants :

- CEF public de Châtillon sur Seine (21)
- CEF habilité de Fragny (71)
- STEMOI 21: projet de fonctionnement
- STEMOI du territoire: moyens notamment pour les secrétariats
- UEMO de Chalon: activité

CEF de Châtillon sur Seine :

Nous avons demandé des explications sur la décision de suspension d'activité de l'établissement par l'administration pour l'été.

L'administration a annoncé la suspension d'activité au CTIR le 9 juillet et par courriel de la DT aux services et aux agents. Les jeunes qui étaient accueillis ont été réorientés, en lien avec les services de Milieu Ouvert et les magistrats. La décision a été prise suite à des faits inquiétants qui se seraient déroulés au sein de l'établissement et qui ne peuvent être imputés aux jeunes. Ces faits qualifiés par l'administration comme étant de «graves incidents de nature crapuleuse», sont différents de ceux intervenus à Fragny il y a quelques mois, où il était question de maltraitance sur les jeunes accueillis. Le Parquet serait saisi ainsi que l'Inspection.

Nous avons demandé ce que prévoyait l'administration dans la perspective d'une réouverture au vue de l'état du CEF.

La DT a rencontré individuellement tous les agents. Les conditions ne sont pas réunies pour une reprise d'activité au premier septembre, un objectif à la mi-septembre semble plus réaliste mais cela dépendra d'une décision DIR. Si la quasi-totalité de l'équipe éducative devrait être reconduite, l'établissement fait face à une absence d'équipe de direction. Le dernier RUE contractuel a démissionné en mai et la Directrice a été suspendue.

En collège de direction inter-régional, les DT 28/45 et 21/71 ont fait la proposition de créer un poste de coordinateur au sein de chaque CEF public de l'inter-région pour venir renforcer l'équipe de direction locale (un DS et un RUE). Cet agent pourrait prendre des astreintes de cadre. Cette proposition a été retenue par la DPJJ mais ces postes devront être pris sur le PAE de la région car ils n'existent pas dans le cahier des charges. De même, la présence de stagiaires pré-affectés sera limitée. Une proposition d'avoir recours à des contrats longs en prévision d'un passage du concours n'a pas été retenue par la centrale. Concernant Châtillon, un directeur rattaché à la DT sera recruté pour un an pour piloter l'établissement, en remplacement de la Directrice suspendue.

Nous avons demandé quel serait le statut de ce coordinateur, son temps de travail et sa place en regard des jeunes.

L'administration précise que ce serait un poste en plus des 15 éducateurs. Il recherche un CSE ou un éducateur d'expérience sous contrat en l'alignant sur les salaires de CSE.

Nous rappelons, qu'au delà de notre opposition sur le fond à la création de ce type d'établissement, nous avons critiqué le choix d'implanter un service PJJ dans une commune aussi excentrée géographiquement. Ce choix essentiellement politique (lien privilégié entre le maire de la commune M. BRIGAND et le Garde des Sceaux de l'époque, Monsieur PERBEN) était pour nous porteur d'échecs à venir pour la stabilisation de l'équipe. En 2015, le constat est là: un établissement en crise où les cadres et les agents ne font que passer et qui fonctionne structurellement avec des contrats précaires à hauteur de 75 à 80% de son effectif.

L'administration rétorque que le CEF est soutenu dans son environnement notamment par la mairie (stages pour les jeunes par exemple, acceptation avec le temps de la présence de l'établissement par la population...), mais admet que les problèmes RH sont réels et que le choix de l'implantation géographique ne dépend pas de leur niveau de décision.

Nous demandons ce que l'administration prévoit concrètement pour l'équipe éducative en perspective d'un redémarrage de l'activité. Nous faisons part des revendications qui nous remontent des agents notamment la frustration d'être exclus d'une partie des fonctions de l'éducateur: écrits, accompagnement en direction des magistrats, lien avec les familles,... et la difficulté d'accueillir des stagiaires pré-affectés dignement.

L'administration prévoit un temps de travail de 15 jours sur le projet de service et sur l'appropriation du métier PJJ/environnement judiciaire. Les cadres du territoire seront sollicités pour venir en appui. Il y aura par ailleurs des temps d'immersion sur les services de la Côte d'Or pour 11 personnes. Il n'y aura pas de pré-affecté en septembre. Il y aura uniquement deux stagiaires sur titre qui arriveront au premier janvier 2016.

État de l'effectif:

- Directeur missionné: à recruter
- RUE: à recruter
- coordonnateur: recruté
- 15 éducateurs: 4 titulaires dont un CLM, un congé mat, deux stagiaires prolongés dont un à l'EPE, 10 contractuels dont deux renforts. Tous les contractuels iront jusqu'en août sauf trois(jusqu'en décembre 2015). Il reste 2 contractuels à recruter pour des contrats qui vont jusqu'en décembre 2015.
- professeurs techniques: 2 contractuels
- un professeur des écoles: EN
- adjoints techniques et administratifs: titulaires
- psychologue: contractuel

- infirmière: entrée extérieure
- 1 maîtresse de maison

CEF de Fragny:

Nous souhaitons savoir où on en est depuis la réouverture. Qu'en est-il de l'instance de contrôle que l'administration devait mettre en place?

L'administration a mis en place une instance de contrôle. Le forcing n'est pas mis sur les admissions: limitées à 6 pour l'instant. Les recrutements ne sont pas solides en l'état. L'équipe éducative n'est pas stabilisée, il manque 1 CSE.

Il y a une instance de contrôle prévu à la rentrée de septembre pour faire le point avec le CEF.

Nous demandons à ce que le Comité Technique Territorial soit tenu informé pour la suite.

STEMOI 71

Nous avons interpellé la DT sur l'augmentation de l'activité de l'UEMO de Chalon ces deux derniers mois et sur la suppression d'un poste d'éducateur suite à la dernière CAP.

L'administration nous fait part de son agréable surprise de voir l'activité de cette unité remonter de la sorte. Elle explique qu'il faut attendre sur du plus long terme pour voir si cette augmentation perdurera ou si elle n'est que conjoncturelle. D'autre part, l'administration précise que l'activité à l'UEMO de Mâcon est quant à elle démontrée, qu'une demande d'éducateur contractuel a été faite lors du dernier dialogue de gestion mais a reçu une réponse négative.

L'administration ajoute que les cadres de proximité de l'UEMO de Chalon devront, le cas échéant, prioriser certaines mesures (les mesures pénales) et en mettre d'autres en attente (les MJIE). Elle doit rencontrer les magistrats à la rentrée de septembre.

Enfin, l'administration évoque l'idée de repenser les secteurs d'intervention pour rééquilibrer l'activité des Unités et de revoir l'organisation de la PEAT entre Chalon et le Creusot.

Nous avons demandé des précisions sur le recrutement d'un poste de psychologue au Creusot qui n'a pas été finalisé.

L'administration dit être désolée de cette situation d'autant plus que l'activité existe.

STEMOI 21

Le Secrétariat:

Nous avons questionné l'administration sur la charge de travail des adjointes administratives et la disparition d'un demi-poste à l'UEAJ. Depuis le départ de la collègue de l'UEAJ (1/2 temps) pour exercer à la DIR (suite à reconnaissance RQTH), les deux adjointes administratives du STEMOI-UEMO de Dijon ont subi une nouvelle organisation (voir notre tract de début juillet) imposant à l'une d'aller travailler à l'UEAJ. Un bilan devait se tenir en juin mais n'a, à l'heure actuelle, pas eu lieu.

L'administration apporte une réponse très concise sur cette question. Il n'y aura pas de contractuel à l'UEAJ. Le STEMOI doit faire avec les deux agents de l'UEMO. Il faudra prioriser les tâches: réduire l'ouverture de l'accueil au public, mettre le répondeur... Elle ajoute que si l'une des collègues venait à muter, le poste serait certainement fermé...

Nous allons interpellé l'administration régionale sur cette réduction drastique des moyens en secrétariat, qui affecte aussi l'UEMO du Creusot.

Organisation du Service

Nous avons questionné l'administration à propos du contenu de la note de service du 21/07/2015 commise par la directrice par intérim imposant un nouveau fonctionnement du STEMOT 21 à compter du 01/09/2015 (mise en place de plusieurs postes de coordinateurs notamment et désignation d'office d'agents sur ces nouvelles fonctions), organisation validée par la DT. Nous avons fait part de notre stupéfaction qu'à aucun moment ce projet d'organisation n'ait été porté à la connaissance des agents du STEMOT de Dijon avant cette note de service, alors qu'il y avait eu une réunion de fonctionnement le 03/07/2015.

L'administration revient sur la genèse de cette demande. Il avait été donné consigne à la DS du STEMOT de mettre au travail un projet de service avec comme directive «Faire Service». Elle souhaitait que soit retravaillée l'organisation du service afin que les éducateurs n'aient plus cette impression de « mille-feuille de missions ».

Le projet de service livré en 2014 par la DS actuelle ne parlait pas de l'organisation du service. Il manquait le projet de fonctionnement. Il n'a donc pas été validé au niveau DT.

Elle ajoute que les changements de postes au sein même du STEMOT sont des changements par opportunité. Elle déplore le fait de ne pas avoir été avisée par la DS de la demande faite par un collègue d'exercer sur l'UEAJ, l'an dernier et s'interroge du manque de « volontaire » pour cette année.

La DT renvoie aux objectifs qu'elle avait assignés à la DS par intérim, durant son intérim de Direction au STEMOT de Dijon. La DT souhaite que les éducateurs de l'UEMO prennent des responsabilités. Selon elle, chacun à y gagner, il ne s'agit pas de décharger la RUE.

Nous notons que ce n'est pas ce que est écrit dans la proposition d'organisation du 21/07/2015 puisqu'il est fait mention de: «renforcer le pilotage qualité en libérant du temps aux RUE pour garantir les prises en charge éducatives».

La DT pensait que cette question avait été discuté en amont de la réunion de service et durant la réunion du 03/07/2015.

Dans les faits, il n'en est rien.

L'administration maintient qu'elle ne veut pas d'un retour à un coordinateur avec décharge (faisant référence à l'expo 13/18 lorsqu'il y avait un éducateur qui avait un temps dévolu pour la gestion de l'expo).

La DT ajoute qu'elle a voulu que la DS par intérim lui présente une organisation avant la fin de son intérim de Direction. Il s'agit d'une proposition d'organisation, ce n'est pas le projet de service !!!! C'est une proposition de réflexion, à nourrir. La DT ne souhaite pas écarter la question des coordinateurs mais ne forcera personne à accepter s'il ne le souhaite pas.

prochain CTT : le jeudi 5 novembre 2015